

Règlement de l'appel à projets

Incubateur Digital Valley — Périgueux

Programme d'incubation 2026

OBJET ET ORGANISATEUR

Digital Valley, association loi 1901 basée au bâtiment Aliénor à Périgueux, organise son premier appel à projets destiné aux porteurs de projets innovants à dimension numérique, afin de sélectionner les projets qui vont intégrer l'incubateur (jusqu'à 3 projets).

PROJETS ÉLIGIBLES

Peuvent candidater les porteurs de projets dont la solution repose sur un actif numérique propriétaire (SaaS, plateforme, application, logiciel). Les projets relevant du service pur (agences web, ESN, consultants ou freelances vendant du temps-homme) ne sont pas éligibles.

Les projets doivent s'inscrire dans au moins l'une des thématiques suivantes : santé / e-santé, réindustrialisation / industrie 4.0, agriculture / agrotech, développement durable / économie circulaire, décarbonation / transition énergétique, cybersécurité / souveraineté numérique. Toute candidature devra démontrer un ancrage dans une démarche de numérique responsable et vertueux.

La présence physique du porteur de projet dans les locaux de Digital Valley à Périgueux est une condition sine qua non d'intégration au programme.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont à déposer du **1^{er} au 30 avril 2026** exclusivement par voie électronique, à l'adresse suivante : incubateur@digital-valley.fr.

Tout dossier reçu après la date limite ou incomplet ne pourra être instruit. Le formulaire officiel de candidature est disponible sur le site de [Digital Valley](#). Toutes les informations transmises sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de l'instruction des candidatures.

PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection se déroule en deux phases. Une pré-sélection des dossiers écrits est réalisée en amont par l'équipe de Digital Valley et Bordeaux Technowest, sur la base de la grille de notation officielle.

Les candidats retenus sont ensuite conviés à présenter leur projet devant le jury lors d'un pitch final organisé courant mai 2026.

COMPOSITION DU JURY

Le jury de sélection est composé des cinq membres suivants :

- le président de Digital Valley
- le directeur opérationnel de Digital Valley
- un(e) représentant(e) de Bordeaux Technowest
- un(e) représentant(e) de la French Tech Périgord
- un(e) représentant(e) de la Pépinière Cap@cités

DIGITAL VALLEY

Règlement de l'appel à projets — Incubateur Digital Valley

Ses délibérations sont souveraines et confidentielles. La décision du jury ne peut faire l'objet d'aucun recours.

SÉLECTION DES LAURÉATS

À l'issue du jury, **jusqu'à trois projets** pourront être sélectionnés pour intégrer le programme d'incubation de Digital Valley au bâtiment Aliénor à Périgueux.

Les lauréats pourront bénéficier d'un programme d'incubation d'un an comprenant :

- un coaching individuel par un référent Bordeaux Technowest (2 rdv individuels par mois, pendant 10 mois),
- des ateliers collectifs organisés par Digital Valley et ses partenaires (H24, French Tech Périgord, Pépinière Cap@cités),
- un accès au réseau de partenaires industriels, institutionnels et financiers,
- un an d'adhésion à la French Tech Périgord,
- un accès aux dispositifs de financement dédiés (bourse de l'incubé, fonds Techno'Start).

L'annonce des lauréats fera l'objet d'une communication auprès des partenaires, des médias et sur les réseaux sociaux de Digital Valley.

RÉCOMPENSES

Les projets sélectionnés bénéficient, à titre de récompense, de **deux mois d'incubation offerts** au sein du bâtiment Aliénor à Périgueux, ainsi que d'une **adhésion d'un an à la French Tech Périgord**.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La participation à cet appel à projets n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice de Digital Valley ou de ses partenaires. Les informations communiquées dans le cadre de la candidature sont traitées de manière strictement confidentielle par l'ensemble des membres du jury et de l'équipe organisatrice.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.